

Les membres composant le conseil municipal de la commune de Manteyer se sont réunis à la mairie à 19 h sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, maire.

**Ordre du jour :**

- **Projet Méane, avenant au contrat de la maîtrise d'œuvre.**
- **Avenant marché remplacement compteurs et pose de vannes de sectionnement réseau d'eau potable.**
- **Protocole d'accord pour le projet de développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CCBD.**
- **Frais de fonctionnement des élèves de la Roche des Arnauds.**
- **Natura 2000 panneau d'information.**
- **Achat parcelle boisée « Rocher de Noël ».**
- **Décision modificative au budget 2022.**
- **Création d'un emploi permanent.**
- **Convention servitude de passage.**
- **Questions diverses.**

**Membres présents :**

Robert PAUCHON Maire

- ✓ Georges ALLEMAND 1er adjoint
- ✓ Amandine ARNAUD 2<sup>ème</sup> adjointe
- ✓ Joëlle IMBERT
- ✓ Michel PONS

**Membres absents et représentés :**

- ✓ Dorine TESSA, pouvoir à Georges ALLEMAND

**Membres excusés :**

- ✓ Antoine LE MAGADURE
- ✓ Vincent BUMAT

La séance débute à 19h11.

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 5.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Amandine ARNAUD est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la modification du tarif de l'eau et de l'assainissement. Le conseil municipal valide cet ajout.

**Ordre du jour**

### **Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 26 Juillet 2022**

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juillet 2022.

*Le PV est adopté à l'unanimité des élus :*

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 6**

### **Point 2 : Projet Méane, avenant au contrat de la conduite d'opération**

Monsieur Georges Allemand expose qu'aujourd'hui, le travail est conduit par un architecte maître d'œuvre, avec l'assistance d'un conducteur d'opération. Le remplacement du conducteur d'opération fait suite au départ de la région de Mr Chauvin. La mission est confiée à monsieur Cosentino Olivier, assistant à maître d'ouvrage. Une transition est effectuée entre les 2 personnes afin qu'il y ait continuité dans la prestation.

*La délibération est adoptée :*

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 6**

### **Point 3 : Avenant marché remplacement compteurs et pose de vannes de sectionnement réseau d'eau potable**

Monsieur Georges Allemand expose qu'une consultation a été lancée il y a quelques mois pour changement et rajout de vannes et de compteurs sur le réseau d'eau potable. La prestation est pilotée par Hydretudes dans le cadre du schéma directeur. A la réception des travaux, il est constaté une légère augmentation du prix (<5%) du marché due à des aléas dans la réalisation des travaux, non imputables au prestataire. Le surcoût de la prestation est de 2 050 € hors taxes.

### **Point 4 : Protocole d'accord pour le projet de développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CCBD**

Une sollicitation de la CCBD pour une convention liant l'ensemble des communes de la CCBD. Quelques questions sont restées en suspens, et n'ayant pas eu de réponses précises à ce jour, le conseil ne prendra pas aujourd'hui de délibération sur ce sujet.

### **Point 5: Frais de fonctionnement de l'école primaire de la Roche des Arnauds**

Monsieur le Maire expose que la commune de Manteyer est en regroupement pédagogique avec l'école de la Roche des Arnauds. Un courrier de Mr Chautant, maire de la Roche des Arnauds demande un avenant à la convention. Il s'agit d'une augmentation de la participation de la Commune à partir de l'année scolaire 2022-2023 portée à 800€ par enfant scolarisé, concernant 42 enfants de la commune. Monsieur le Maire aurait aimé pouvoir en discuter en amont du courrier avec Mr Chautant.

Le conseil municipal approuve le montant de la participation et autorise monsieur le maire à signer la convention.

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 6**

### **Point 6: Natura 2000 panneau d'information**

Nous avons reçu un courrier de Natura 2000 pour des panneaux signalétiques concernant la montagne de Céüse. On sursoit la décision de commander des panneaux, ayant retrouvé le panneau d'origine.

### **Point 7: Achat parcelle boisée « Rocher de Noël »**

La famille Clément de la Roche nous a sollicitée pour la vente d'une parcelle entre le chemin du pied du bois et de la plateforme. Etant dans l'enclave d'une propriété communale, cette parcelle a vocation à rejoindre le domaine communal. Le prix moyen de la forêt dans la région est entre 1000 et 4000 € l'hectare suivant la composition du bois de la parcelle. S'agissant d'une parcelle d'un demi-hectare, une proposition de 1000€ va être faite aux vendeurs.

### **Point 8 : Décision modificative budget 2022**

L'opération consiste à faire une écriture comptable pour une somme de 100 €, pour une régularisation d'intérêt d'emprunt.

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 6**

### **Point 9 : Création d'un emploi permanent**

Monsieur le Maire explique que la secrétaire de mairie va faire valoir ses droits à la retraite courant 2023. Nous essayerons de doubler pendant une période afin de limiter les perturbations au sein de la mairie. Le centre de gestion a été consulté pour une opération collective d'embauche de secrétaires de mairie, à l'issue d'un programme spécifique de formation longue durée. Le centre de gestion est maître d'œuvre de l'embauche.

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 6**

### **Point 10 : Convention servitude de passage**

Le Maire expose que Free Mobile souhaite bénéficier d'un droit de passage sur la parcelle A553. Le pétitionnaire propose une indemnité ferme et définitive de mille €. Le conseil demande une indemnité annuelle de droit de passage de 1 000 €, indexée sur l'indice FFB.

**Contre : 0    Abstention : 2 (Michel Pons et Joëlle Imbert)    Pour : 4**

### **Point 11 : Tarif de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur Georges Allemand expose la problématique de l'équilibrage du budget annexe de l'eau. Il s'agit d'un réseau d'eau vétuste, caractérisé par des fuites régulières avec nécessité de mettre en conformité les 2 captages et d'installer des systèmes de traitement de l'eau. Nous sommes amenés à considérer que les rentrées d'argent en face ne sont pas suffisantes.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, l'abonnement d'eau potable passe de 60 à 63 € et de 0,7 € à 0,74 € pour le prix du m<sup>3</sup> de l'eau. L'abonnement assainissement passe de 42 à 45€ par an et le traitement des eaux usées de 1,05 € à 1,1 € le m<sup>3</sup>.

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 6**

## **Point 12 : Questions diverses**

- Suite aux difficultés d'approvisionnement en eau de certaines communes cet été, la commune de la Freissinouse a bénéficié en urgence d'un quota d'eau issue des captages de Manteyer en s'appuyant sur le contrat en place entre la commune de Pelleautier et celle de Manteyer. Des échanges préliminaires ont eu lieu avec le Maire de la Freissinouse pour évoquer la mise en œuvre d'un contrat de vente régulière d'eau. Avant d'envisager un tel contrat, nous devons quantifier les volumes d'eau disponibles tout au long de l'année et mener une réflexion sur la gestion de cette ressource. Une nouvelle rencontre avec la municipalité de la Freissinouse est envisagée avant la fin de l'année 2022.
- Harmonie de vie : Mme Imbert et Mr Pons ont rencontré Madame Eliott, déléguée de l'association intéressée pour acheter le camping de Manteyer afin de permettre une réinsertion de personnes en situation de handicap au travers d'une activité de restauration et de camping. Des questions se posent sur l'aspect logement (la zone du camping est classée en « inondable » et ne peut accueillir de constructions en dehors des habitations légères de loisirs) comme sur l'aspect économique de l'activité. L'association n'est pour le moment pas revenue vers nous.
- Remerciements auprès des organisateurs de la fête de Manteyer, à savoir l'association des Manteyards. Georges Allemand et Arnaud Amandine sont missionnés pour assister à leur Assemblée Générale.
- Déneigement : La Commune a investi pour compléter son équipement propre en achetant une étrave neuve de marque Bialler TA2 et en procédant à un échange de matériels avec les établissements Bordat (lame biaise contre ancienne étrave communale). En outre, la Mairie est en discussion avec les services du Département pour conventionner sur un accord permettant d'optimiser les tournées entre celle effectuée par le Département et celle organisée par la Commune. Enfin, nous essayons d'identifier toute possibilité pour affecter un autre chauffeur en appui de l'employé communal.
- Question de Madame Doyer Magali pour savoir si nous envisageons de consulter la population concernant le dossier de l'eau. Monsieur le Maire répond qu'il est prévu d'impliquer ceux qui le souhaitent autour de ce dossier.
- Question de Madame Chantal Celce concernant le projet Méane : Des troubles sur les conduits de fumée de la cure existent depuis un certain temps. Ils seront résolus dans le cadre de l'opération Méane qui comprend la reprise des systèmes de chauffage sur le bâtiment « Mairie » et sur le bâtiment « cure ». Il subsiste une difficulté sur le calendrier de mise en place de cette solution, et sur l'absence actuellement de certificat de ramonage de Mme Celce. La municipalité prend en compte le point et reviendra vers Mme Celce prochainement avec des propositions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h05.